



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ?

Vérfié le 08 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous devez constituer votre DSE pour faire votre demande de bourse sur critères sociaux (BCS) et de logement en résidence universitaire. Pour cela, vous devez préparer un certain nombre de documents.

Pour l'année universitaire 2021-2022, vous devez saisir votre demande entre le 20 janvier et le 15 mai 2021.

La demande est réalisée sur internet au moyen du dossier social étudiant (DSE).

Vous avez un compte (adresse mail et mot de passe) :

- si vous avez déjà fait un DSE,
- ou si vous êtes inscrit sur [Parcoursup \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476).

Si vous n'avez pas de compte, vous devrez en créer un avec votre numéro INE (identification nationale étudiant). Ce numéro se trouve sur votre carte d'étudiant ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au bac.

Joignez à votre DSE la copie des pièces suivantes :

- Votre propre avis fiscal 2020 sur les revenus perçus **en 2019** et celui de vos parents (si vous n'avez pas d'avis fiscal, vous joignez celui de vos parents)
- Vos justificatifs de scolarité, et ceux de vos frères et sœurs s'ils sont également étudiants

A noter : si vos parents sont divorcés, vous devez joindre la copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. S'il n'y a pas de pension alimentaire, l'avis d'imposition de l'autre parent doit être transmis.

Selon votre situation, vous devrez fournir des documents supplémentaires :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous êtes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (Ase)

Joindre une [attestation de l'organisme \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31919\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31919)

Vous êtes inscrit à Pôle Emploi et ne percevez pas d'indemnisation

Joindre une [attestation de l'organisme \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1636\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1636)

Vous n'êtes pas français

Joindre une attestation sur l'honneur de vos parents indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, ainsi que leur montant

Vous avez le statut de réfugié

Joindre une attestation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

Pour constituer votre DSE, vous devez vous connecter au téléservice suivant :

Mes services étudiant

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Accéder au
service en ligne [↗](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr)
(<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

Textes de loi et références

- Circulaire du 23 juin 2021 relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour 2021-2022 [↗](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/ESRS2117943C.htm) (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/ESRS2117943C.htm)
- Arrêté du 16 juillet 2021 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur pour 2021-2022 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043868508) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043868508)

Services en ligne et formulaires

- Mes services étudiant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16390>)
Service en ligne
- Étudiant : calculer votre droit à bourse sur critères sociaux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18296>)
Simulateur
- Demande de bourse d'études à l'École nationale supérieure maritime (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36750>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Bourse et logement étudiant : constituez votre dossier social étudiant (DSE) [↗](https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html) (https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html)
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Pays du Conseil de l'Europe [↗](http://www.coe.int/fr/web/portal/country-profiles) (http://www.coe.int/fr/web/portal/country-profiles)
Conseil de l'Europe

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires



[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0